LE VOYAGE SPIRITUEL – HAJJ

Auteur:

Moulla Nissar et une Kaniz-é-Fatéma

Français

2010-08-08 10:22:23

AAVANT-PROPOS LE VOYAGE SPIRITUEL – HAJJ

LE VOYAGE SPIRITUEL – HAJJ

40 AHADITHS

Traduit de l’anglais par Moulla Nissar et une Kaniz-é-Fatéma

Au Nom d’Allah, Le Très Clément, Le Très Miséricordieux

AVANT-PROPOS

Le Noble Prophète (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

« Celui qui, parmi ma Communauté, mémorise quarante Traditions ou Ahadith concernant des sujets de la Religion dont on a besoin, Allah le ressuscitera le Jour du Jugement comme une personne ayant une perspicacité profonde dans la foi et comme un érudit. »

En suivant le Hadith mentionné ci-dessus, la section « E'ducation Islamique » de la World Federation [Islamic Education Board (IEB - WF)] a décidé de publier une série de petits livres de 40 Ahadith sur différents sujets. Les Hadith, qui ont été sélectionnés de sources variées, sont courts et simples et, par conséquent, faciles à comprendre et à mémoriser. Nous espérons que ces fascicules ne seront pas utiles uniquement aux Zakirines ainsi qu’aux professeurs et étudiants de Madressa, mais serviront, également, à la Oummah (la Communauté Musulmane) en général.

La collecte des Ahadiths ainsi que la présentation du présent ouvrage ont été réalisées par Mahmud Mahdipur [disponible sur Internet à l’adresse suivante http://www.hawzah.net/Per/K/Ah-Haj/Index.htm] alors que la traduction en anglais a été prise en charge par Cheick Saleem Bhimji. IEB-WF tient à remercier Cheick Saleem pour les efforts qu’il a fournis dans la traduction de ce travail. Qu’Allah (SWT) accepte ce travail comme une nouvelle tentative du IEB-WF de propager

l’Islam.

INTRODUCTION

Allah (Le Très Haut) a dit :

« Certes, la première Maison qui ait été édifiée pour l’humanité (comme lieu d’adoration), c’est bien celle de Bakkah (Makkah), bénie et source de guidance pour l’univers entier. » [Sourate Alé Imrane (n° 3), verset 96]

Les Hommes sont sans cesse accablés par les problèmes de la vie quotidienne, dans la recherche de leurs besoins matériels vrais et perçus ; ils sont contaminés par la bureaucratie, par leurs propres professions quotidiennes, et préoccupés à se tenir informés des événements qui se produisent autour d’eux, dans leur pays et à travers le monde.

Toutes ces choses empêchent l’Homme d’assumer les responsabilités qui lui sont confiées par Allah (SWT) et les objectifs élevés qu'il se fixe pour lui-même.

Une vie si remplie nous fait négliger notre identité originale et notre (ultime) vraie demeure. C'est le Hajj qui agit en tant que migration sacrée en nous détachant de toutes les choses auxquelles nous sommes liés dans notre vie quotidienne et également des habitudes auxquelles nous nous sommes accoutumés. Ainsi, par le Hajj, un individu se développe dans son être et commence à retourner vers Allah (SWT) ainsi que vers le caractère inné et l’être qu’Allah lui a donnés.

En accomplissant le Hajj, une personne peut être présente dans le rassemblement annuel général des Musulmans du monde entier, et peut être témoin du Seigneur en compagnie d'autres personnes qui croient en la même religion, qui ont la même aspiration et qui adorent tous le Seul et l’Unique Créateur.

E^tre présent au Miqat (endroit où l’on se revêt de l’Ihram), réciter le Talbiyyah (Labbayk Allahoumma Labbayk…me voilà, ô Allah, me voilà…), accomplir le Tawaaf autour de la Maison d'Allah (SWT), accomplir le Salat, courir entre les montagnes d'Al-Safa et d’Al-Marwah, se couper les ongles ou les cheveux, faire ensuite le grand déplacement vers Arafat, puis Mash'ar, suivi de Mina, pour aboutir au grand acte d’adoration par le sacrifice d'un animal, et enfin se raser la tête – tous ces actes sont enveloppés par des milliers de secrets et de mystères qu’il n’est évidemment pas possible d’expliquer à la lumière de quarante Ahadith courts (qui seront traités dans ce livret).

Cependant, il est important de noter qu'une partie des secrets derrière tous ces actes d’adoration, qui sont à la fois politiques et spirituels, est qu'ils poussent effectivement une personne vers de plus grandes études et recherche des textes

islamiques et sont, en fait, à l’origine de la soif pour (acquérir) plus de connaissances et une stimulation pour apprendre davantage au sujet de la foi.

Les réflexions intellectuelles minutieuses et les petits objectifs que les gens se sont fixés prennent une plus grande envergure quand ils sont plongés dans le grand rassemblement universel des Musulmans. Sans aucun doute, c’est dans un lieu comme celui-ci qu'un individu souhaite et vit des espoirs et des aspirations non seulement pour lui-même, mais plutôt pour tous les Musulmans.

Les Houjjaj (Pèlerins) participant à ce grand voyage Abrahamique, relient spirituellement leurs actions avec celles qui ont été accomplies par les grands Prophètes précédents et ouvrent les portes du passé historique à leur propre champ de compréhension.

L'appel sacré Divinement enseigné de "Labbayk Allahoumma Labbayk..." emmène à l’esprit l'engagement antique, le pacte, et l’alliance innée que l’Homme a auparavant faite avec son Créateur.

C’est en s’habillant des vêtements blancs de l'Ihram qu'une personne se débarrasse des traits spirituellement sombres de l'égoïsme, de la vanité, et du désir effréné de répondre à ses plaisirs sensuels, et met un terme (avec conviction) à ses mauvaises habitudes et actions. Par cet habillement dont l’on est vêtu maintenant, l’on voit et l’on comprend que toutes les éloges, les bénédictions et la puissance appartiennent uniquement à Allah (SWT).

L'étiquette liée au fait d’être à l'intérieur du Sanctuaire (Haram) nous enseigne les traits moraux nobles et les morales Divines sacrées que nous devons décréter à tout moment dans notre vie.

Les actions physiques du Hajj nous enseignent les leçons de l'unité, l'importance de garder ensemble le domaine spirituel et politique, comment entretenir la vraie foi, comment établir des relations avec d'autres Musulmans, et la véritable signification de la liberté. En même temps, on nous enseigne également à nous soulever et lutter contre l'incrédulité, le polythéisme et d'autres forces sataniques en tant qu'une unité ferme des Musulmans.

C’est par le Tawaf en présence de son Bien-aimé, le fait de se trouver près du Maqam-e-Ibrahim et d'accomplir le Salat qu’une personne atteint la même position que les anges dans les cieux qui effectuent une action analogue !

Par l'acte du Sa'ï entre les montagnes d'Al-Safa et Al-Marwah, puis la coupe des cheveux, une personne peut finalement circumambuler de nouveau autour de la Ka'bah pour le Tawaf final, connu sous le nom de Tawaaf an-Nisâ, où elle termine entièrement ce Hajj en se rendant près du Maqam-e-Ibrahim et en accomplissant les deux derniers Rak'ats de Salat.

C’est en saluant le Hajroul Aswad et même en l’embrassant qu'une personne renouvelle l'engagement fait dans l'autre monde, comme il est mentionné dans le Saint Qour’an :

« Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : "Ne suis-Je pas votre Seigneur ?" Ils répondirent : "Mais si, nous en témoignons..." – afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : "Vraiment, nous n'y avons pas fait attention" » (7:172)

C’est seulement en buvant l'eau délicieuse du puits de Zamzam qu’une personne peut de nouveau entendre le chuchotement de la vie traverser entièrement son corps et son âme…

Les arrêts momentanés au cours du Hajj et les déplacements effectués d'un endroit à l'autre selon les ordres d'Allah (SWT) ainsi que le rappel d'Allah (SWT) enseignent à une personne la façon de vivre Abrahamique.

C'est par les actes de l'abattage d'un animal qu'une personne peut trancher la veine de son caractère négatif de l’avarice, et c’est par l'acte de rasage de la tête qu'elle commence à se préparer à entrer de nouveau dans le Masjidoul Haraam, la Maison de son Bien-aimé.

Cependant, avant cela, elle doit se diriger vers le Jamarat afin de lapider la grande, la moyenne et la petite représentations du Satan. Par cet acte, elle annonce son désaveu et sa désapprobation de tout ce qui est satanique et tout ce qui a trait au polythéisme.

Ce petit livret contient une collection de quarante Ahadith sur ce grand acte obligatoire – le Hajj. Ces Ahadith ont pour objectif d’élucider et d’expliquer certaines des étiquettes et des buts dissimulés derrière le Hajj.

Le caractère sacré et la sainteté des emplacements du Hajj et le rôle qu'ils jouent dans la vie d'une personne ont été également mentionnés dans notre sélection de récits.

Les Traditions courtes que nous avons citées dans cette œuvre, nous viennent des Leaders Infaillibles de la Foi (a.s.) et ouvrent de nouvelles perspectives avec un beau visage du Hajj aux visiteurs de la Maison sacrée d'Allah. Ceux qui ont un désir intense d’effectuer le voyage, mais n'ont pas été encore bénis pour l’accomplir, feraient bien d’étudier soigneusement ces hadiths.

« Que votre Hajj soit accepté et que tous vos efforts soient appréciés. »

Mahmud Mahdipur

Hadith n° 1 : L’importance du Hajj

Imam Ali ibne Abi Talib (Que la Paix soit sur lui) a déclaré : « Par Allah, par Allah, gardez à l’esprit la Maison de votre Seigneur. Ne la négligez pas aussi longtemps que vous restez (vivants) car, en effet, si vous l’ignorez, alors Il ne vous regardera pas (avec Sa Miséricorde). »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 16)

Hadith n° 2 : Le Hajj et la concentration sur Allah

Il a été rapporté par Abi Ja’far [Imam Mouhammad ibne Ali] al-Baqir (Que la Paix soit sur lui) qu’au vu des Paroles d’Allah, Le Glorieux et L’Exalté :

« Dépêchez-vous donc vers Allah, Moi, (Mouhammad) je suis certainement pour vous un Avertisseur explicite de Sa part. » [Sourate Dhariyat (n° 51), verset 50]

L’Imam expliqua : « Efforcez-vous dans la Voie d’Allah (accomplissez le Hajj). »

(Ma’anioul Akhbar, page 222)

Hadith n° 3 : Le Talbiyyah et le sacrifice

Il a été rapporté ceci d’Ali [ibne Abi Talib] (Que la Paix soit sur lui) qui a déclaré : « Jibraïl est descendu vers le Saint Prophète (Que les Bénédictions d’Allah soient sur lui et sur sa Famille) et lui a dit : "O^ Mouhammad ! Ordonne à tes compagnons al-Ajj et al-Talj". Le Ajj signifie le fait d’élever la voix pour prononcer fort le Talbiyyah (Labbayk Allahoumma Labbayk) alors que le Talj consiste à sacrifier un animal (le jour de Eid). »

(Ma’anioul Akhbar, page 224)

Hadith n° 4 : Le Hajj Majeur (Hajj al-Akbar) et le Hajj Mineur (Hajj al-Asghar)

Ceci a été rapporté de Mouawiyyah ibn Ammar qui a dit : « J’ai demandé à Aba Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhammad as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) concernant le jour du Hajj majeur (Hajj al-Akbar) et il répondit : « C’est le jour du sacrifice (Eid oul Qourban) alors que le Hajj mineur (Hajj al-Asghar) correspond à Oumrah. »

(Ma’anioul Akhbar, page 295)

Hadith n° 5 : Les bienfaits du Hajj

Ceci a été rapporté de al-Ridha [Imam Ali ibne Moussa] (Que la Paix soit sur lui) qui a déclaré : « Je n’ai vu aucune autre chose qui permet à une personne de se libérer du besoin (d’être financièrement à l’abri) aussi rapidement ou qui est aussi efficace pour supprimer la pauvreté que l’accomplissement continuel du Hajj (chaque année). »

(Biharoul Anwar, volume 74, page 318)

Hadith n° 6 : Mourir sur le chemin du Hajj

Abi Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhammad as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a annoncé : « Une personne qui est touchée par la mort alors qu’elle se dirige vers Makkah ou quand elle revient (de Makkah) sera épargnée par la grande détresse du Jour de la Résurrection. »

(Maladhoul Akhyar, volume 7, page 223)

Hadith n° 7 : Le sanctuaire des invités d’Allah

Abi Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhammad as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a déclaré :

« Ceux qui accomplissent le Hajj et le Oumrah sont les invités d’Allah (SWT). S’ils Lui demandent quelque chose, Il la leur donnera ; s’ils L’appellent, alors Il leur répondra ; s’ils intercèdent (en faveur des autres), leur intercession sera acceptée ; s’ils restent silencieux, Il commencera à leur parler car, pour chaque dirham qu’ils dépensent (durant leur voyage de Hajj), ils recevront en retour un million de dirhams. »

(Maladhoul Akhyar, volume 7, page 223)

Hadith n° 8 : La préparation pour le Ihram

Himad ibne Issa raconte : « J’ai demandé à Aba Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhamamd as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) comment il fallait se préparer au (port de) Ihram. L’Imam répondit : « (On doit se préparer au port de Ihram) en se coupant les ongles, en se taillant la moustache et en se rasant les poils pubiens. »

(Maladhoul Akhyar, volume 7, page 307)

Hadith n° 9 : Regarder la Sainte Ka’bah

Il a été rapporté par al-Baqir [Imam Mouhammad ibne Ali] (Que la Paix soit sur lui) : « Aussi longtemps qu’une personne regarde la Sainte Ka’bah, de bonnes actions seront écrites (sur son livre de compte) et ses mauvaises actions seront effacées jusqu’à ce qu’elle lève son regard (de la Sainte Ka’bah). »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 65)

Hadith n° 10 : L’intention du Hajj

Abi Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhamamd as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a expliqué : « Il y a deux catégories de Hajj : le Hajj accompli pour l’amour d’Allah (SWT) et celui que l’on fait à l’égard des gens. Une personne qui accomplit le Hajj pour Allah (SWT) obtiendra certainement sa récompense d’Allah (SWT) – le Paradis alors qu’une personne qui accomplit le Hajj pour les gens aura sa récompense de la part des gens (qui la lui donneront) le Jour de la Résurrection. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 24)

Hadith n° 11 : Jeûner les jours de Tashriq à Mina

On demanda à as Sadiq [Imam Ja’far ibne Mouhammad] (Que la Paix soit sur lui) : « Pourquoi est-il déconseillé de jeûner pendant les jours de Tashriq (11, 12 et 13 Dhoul Hijjah) ? » L’Imam (Que la Paix soit sur lui) répondit : « E'tant donné que les gens rendent visite à Allah (SWT) et sont Ses invités (durant ces jours), il n’est pas conseillé qu’un convive jeûne en présence de Celui à qui il rend visite. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 34)

Hadith n° 12 : Hajj ou Jihad ?

As-Sadiq [Imam Ja’far ibne Mouhammad] (Que la Paix soit sur lui) a déclaré : « Il n’y a pas de voie parmi les voies d’Allah (SWT) qui soit meilleure que le Hajj sauf lorsqu’un homme sort avec son épée et combat sur la voie d’Allah (SWT) jusqu’à ce qu’il tombe en martyr. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 49)

Hadith n° 13 : Récompense pour le Tawaf

Le Saint Prophète (Que les Bénédictions d’Allah soient sur lui et sur sa Famille) a dit :

« Quiconque fait sept fois le Tawaf de cette Maison (la Ka’bah) et accomplit les deux Rakaats de Salat (du Tawaf) de la meilleure façon possible verra ses péchés être pardonnés. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 49)

Hadith n° 14 : Hajj et le renouvellement de la promesse

Abou Ja’far [Imam Mouhammad ibne Ali al-Baqir] (Que la Paix soit sur lui) a expliqué : « Le Hajr (Hajroul Aswad – la Pierre Noire) est comme la promesse [envers Allah (SWT)] et passer la main dessus correspond à faire un serment d’allégeance [à Allah (SWT)]. » A` chaque fois qu’Imam (Que la Paix soit sur lui) passait sa main sur le Hajroul Aswad, il prononçait :

« O^ Allah ! J’ai tenu ma promesse et j’ai renouvelé mon pacte pour qu’il (le Hajr al-Aswad) puisse témoigner que j’ai vraiment assumé ma responsabilité. »

Hadith n° 15 : Le succès et la perpétuité de l’Islam

Abi Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhamamd as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a proclamé : « Tant que la Ka’bah subsiste, la Religion (de l’Islam) subsistera. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 57)

Hadith n° 16 : Philosophie du nom « Al-Ka’bah »

On demanda à Abi Ja’far [Imam Mouhammad ibne Ali al-Baqir] (Que la Paix soit sur lui) : « Pourquoi est-elle (la Ka’bah) appelée Baytoul Atiq (la Maison E'mancipée) ? L’Imam répondit : « Parce que cette maison est libérée et émancipée des gens et n’a jamais été la propriété de qui que ce soit. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 59)

Hadith n° 17 : Trois choses sacrées

Abi Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhamamd as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a déclaré : « Certainement, Allah, Le Noble et l’Exalté, a rendu trois choses sacrées et il n’y a rien qui les équivaut : Son Livre (le Qour’an) qui est Son Commandement et la Lumière Divine ; Sa Maison (la Ka’bah) dont Il a fait le point de convergence (Qiblah) et Il ne tolèrera pas que quelqu’un se tourne vers une autre direction ; et

la Famille de votre Prophète (saw) »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 60)

Hadith n° 18 : Dons pour l'entretien de la Sainte Ka'bah

Ali [ibne Abi Talib] (Que la Paix soit sur lui) a annoncé : « Si je possédais deux vallées remplies d'or et d'argent, je ne donnerais pas une seule chose à la Sainte Ka'bah car cela profiterait aux gens (indignes) qui assurent l'entretien de la Ka'bah – et non pas aux personnes pauvres et méritantes. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 67)

Hadith n° 19 : La sécurité du sanctuaire (Haram)

Abdoullah ibne Sanân raconte qu'il demanda à Abi Abdillah [Imam Ja'far ibne Mouhammad as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) : « Quelle est la signification de Ses mots :

"Et quiconque y pénètre (dans le Haram) demeure en sécurité" ? »

L'Imam (Que la Paix soit sur lui) répondit : « Une personne qui entre dans le Sanctuaire (Haram), à la recherche de la protection, sera protégée ; quiconque, parmi les vrais croyants, entre dans le Sanctuaire (Haram), cherchant protection contre le Courroux d'Allah (SWT) en sera protégé ; et n'importe quel animal sauvage ou domestique ou un oiseau quelconque qui pénètre dans le Sanctuaire (Haram) ne sera ni dérangé, ni importuné jusqu'à ce qu'il quitte le Sanctuaire (Haram). »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 74)

Hadith n° 20 : Les quatre villes choisies

Le Messager d'Allah (Que les Bénédictions d'Allah soient sur lui et sur sa Famille) a affirmé : « Allah a certainement choisi quatre villes parmi toutes les autres, tout comme Lui, le Noble et l'Exalté, Il a dit (dans le Noble Qour'an) :

"Je jure par 'la figue' et 'l'olive' et la 'Montagne de Sinaï' et par cette ville protégée."

'La figue' représente la ville de Madinah et 'L'olive' la ville de Baytoul Maqdas (à Jérusalem) ; 'La Montagne de Sinaï' est Koufa alors que la ville protégée est

Makkah. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 77)

Hadith n° 21 : Accomplir le Hajj avec de l'argent Haraam

Abou Ja'far [Imam Mouhammad ibne Ali al-Baqir] (Que la Paix soit sur lui) a précisé : « Allah, le Noble et l'Exalté, n'acceptera pas le Hajj ou l'Oumrah d'une personne qui les accomplit en utilisant de l'argent Haraam. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 120)

Hadith n° 22 : L'étiquette du Hajj

Abi Ja'far [Imam Mouhammad ibne Ali al-Baqir] (Que la Paix soit sur lui) a déclaré : « Peu importe qu'une personne rend visite à cette Maison s'il ne possède pas ces trois caractéristiques : la prudence (Wara') qui l'empêche de commettre des péchés ; la tolérance qui l'aide à dominer sa colère et les bonnes relations avec ses compagnons. »

(Al-Khissal, volume 1, page 97 ; Biharoul Anwar, volume 96, page 121)

Hadith n° 23 : Dispenses accordées aux femmes dans les rites du Hajj

Abi Ja'far [Imam Mouhammad ibne Ali al-Baqir] (Que la Paix soit sur lui) a dit : « Les femmes ne sont pas obligées d'accomplir les choses suivantes durant le Hajj : réciter le Talbiyyah (Labbayk Allahoumma Labbayk) à haute voix ; accomplir le Harwalah (acte de course brève) entre les montagnes de al-Safà et al-Marwah ; passer la main sur le Hajral Aswad ; entrer dans la Ka'bah et se raser la tête – à la place, elles doivent juste couper quelques mèches de leurs cheveux. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 189)

Hadith n° 24 : La répartition de la Miséricorde autour de la Ka'bah

Abi Abdillah [Imam Ja'far ibne Mouhammad as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a dit : « Pour Allah, le Noble et l'Exalté, il y a 120 parts de Miséricorde autour de la Ka'bah. Parmi celles-ci, soixante sont accordées à ceux qui accomplissent le Tawaf autour de la Ka'bah, quarante à ceux qui accomplissent les prières et vingt à ceux

qui regardent simplement (la Ka’bah). »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 202)

Hadith n° 25 : Le Hijr (Mur) d’Ismaïl (A.S.)

Abi Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhammad as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a dit :

« Ismaïl (a.s) enterra sa mère (Hajrah ah.s) dans (le secteur) du Hijr puis construisit un mur en forme de demi-cercle au-dessus (de celle-ci) pour que les gens ne marchent pas sur sa tombe. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 204)

Hadith n° 26 : Trois cent soixante Tawafs de la Ka’bah

Abi Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhammad as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a dit : « Il est recommandé d’accomplir le Tawaf de la Ka’bah trois cent soixante fois – autant de fois que le nombre de jours dans l’année et, si on ne peut pas le faire, alors on devrait accomplir autant de Tawafs que possible. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 204)

Hadith n° 27 : Toucher de sa main le coin du Hajroul Aswad

Le Messager d’Allah (Que les Bénédictions d’Allah soient sur lui et sur sa Famille) a recommandé : « Accomplissez le Tawaf de la Maison et passez votre main sur le coin où se trouve le Hajr al Aswad parce que c’est la Main Droite d’Allah (SWT) sur Sa Terre Qu’Il tend à Ses créatures. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 202)

Hadith n° 28 : Le Salat à l’intérieur du Masjidoul Haram

Al-Baqir [Imam Mouhammad ibne Ali] (Que la Paix soit sur lui) a formulé : « Le Salat ou la Prière effectuée à l’intérieur de Masjidoul Haram est meilleure que 100 000 Salats accomplis dans n’importe quelle autre Mosquée. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 241)

Hadith n° 29 : L’eau de Zamzam

Le Messager d’Allah (Que les Bénédictions d’Allah soient sur lui et sur sa Famille) a dit : « L’eau de Zamzam est un remède contre toutes les maladies. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 245)

Hadith n° 30 : La Supplication de Arafat

Al-Ridha [Imam Ali ibne Moussa] (Que la Paix soit sur lui) a rapporté : « En vérité, mon père, Abou Ja’far (Que la Paix soit sur lui) répétait : "Il n’y a pas une seule personne vertueuse ou un seul pécheur qui séjourne sur les Montagnes de Arafat et qu’il y évoque Allah sans qu’Allah réponde à son appel. Allah répond à l’appel d’une personne vertueuse par rapport aux besoins et nécessités de la vie de ce monde temporel et de la vie future tandis qu’Allah répond à l’appel du pécheur par rapport aux affaires du monde temporel (seulement)." »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 251)

Hadith n° 31 : l’importance de Arafat

Le Messager d’Allah (Que les Bénédictions d’Allah soient sur lui et sur sa Famille) a dit : « Le plus grand péché d’une personne qui va à Arafat et puis quitte cet endroit est de penser que ses péchés n’ont pas été pardonnés. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 248)

Hadith n° 32 : Récompenses pour la lapidation de Shaytan

Abi Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhammad as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a donné des explications sur la lapidation de Shaytan en ces termes :

« Pour chaque caillou que le pèlerin jette, un péché majeur qui aurait mené à sa (propre) destruction, est effacé. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 273)

Hadith n° 33 : La philosophie de la lapidation de Shaytan

Il a été rapporté par Ali ibne Ja'far de la part de son frère Moussa [ibne Ja'far al-Kadhim] (Que la Paix soit sur lui) qui a dit : « J'ai demandé à mon frère sur la philosophie de la lapidation du pilier et pourquoi faisait-on un tel acte. » Il me répondit : « Parce que Ibliss, le maudit, apparut devant Ibrahim (Que la Paix soit sur lui) à l'endroit où se trouve le pilier et Ibrahim (Que la Paix soit sur lui) jeta des cailloux sur lui ; aussi, cet acte devint une Sounnah (une pratique) du Hajj. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 273)

Hadith n° 34 : Le sacrifice d'un animal pendant le Hajj

Dans une tradition, Ali ibnil Houssain [Imam Zaynoul Abidine] (Que la Paix soit sur lui) a déclaré : « Quand une personne qui accomplit le Hajj sacrifie un animal, cet acte le sauve du feu de l'enfer. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 288)

Hadith n° 35 : L'enfouissement des cheveux rasés à Mina

Il a été rapporté par Abi Ja'far [Imam Mouhammad ibne Ali al-Baqir] (Que la Paix soit sur lui) de son père [Imam Ali ibnil Houssain Zaynoul Abidine (Que la Paix soit sur lui)] : « Al-Hassan et al-Houssain avaient l'habitude de demander à ce que leurs cheveux (rasés le jour de Eid pendant le Hajj) soient enterrés à Mina. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 302)

Hadith n° 36 : Ziyarat du Messager d'Allah SWT

Le Prophète Mouhammad (Que les Bénédictions d'Allah soient sur lui et sur sa Famille) a déclaré : « Une personne qui voit (visite) ma tombe mérite mon intercession. Et une personne qui me rend visite après mon décès est semblable à une personne qui m'a rendu visite au cours de ma vie. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 334)

Hadith n° 37 : Faire ses adieux à la Ka’bah

Ibrahim ibne Mahmoud a rapporté : « J’ai vu al-Ridha [Imam Ali ibne Moussa] (Que la Paix soit sur lui) faire ses adieux à la Maison et au moment où il quittait le Masjid, il tomba en prosternation (Sajdah), se leva, se mit face à la Ka’bah puis prononça :

« O^ Allah ! J’ai affermi ma croyance qu’il n’y a pas d’entité digne d’adoration à part Allah. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 370)

Hadith n° 38 : Importance de la Ziyarat des Ahloul Bayt après le Hajj

Abi Ja’far [Imam Mouhammad ibne Ali al-Baqir] (Que la Paix soit sur lui) a annoncé : « Il a été ordonné aux gens de venir accomplir le Tawaf autour de ces roches (la Ka’bah) et de se diriger ensuite vers nous (les Ahloul Bayt) déclarer leur soumission et nous offrir leur aide. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 374)

Hadith n° 39 : Accueillir les personnes revenant du Hajj

Abi Abdillah [Imam Ja’far ibne Mouhammad as-Sadiq] (Que la Paix soit sur lui) a dit : « Une personne qui va à la rencontre de quelqu’un de retour du Hajj et qui lui serre la main (lui souhaite un bon retour) est semblable à une personne qui a passé sa main sur le Hajroul Aswad. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 384)

Hadith n° 40 : Walimah – offrir un repas au retour du Hajj

Le Messager d’Allah (Que les Bénédictions d’Allah soient sur lui et sur sa Famille) a expliqué : « Le Walimah se fait à seulement cinq occasions : Ours, Khours, Idhar, Wikar et Rikaz – Ours est le moment où deux êtres se marient ; Khours correspond à la naissance d’un enfant ; Idhar signifie le moment de la circoncision ; Wikar est le moment où une personne achète une maison et Rikaz est l’occasion du retour du Hajj. »

(Biharoul Anwar, volume 96, page 384)